

FAITS SAILLANTS SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ANNÉE 2017

ABOLITION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE (DISCOURS DU BUDGET) :

La Loi 122 abolit l'obligation qui était faite au maire de faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil qui devait se tenir au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption. Cependant, cette Loi prévoit de nouvelles mesures:

En remplacement du discours du budget, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal, je vous présente donc les faits saillants qui résultent de l'analyse des états financiers de la Municipalité de Saint-Adelphe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, lesquels ont été vérifiés par la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette S.E.N.C.R.L. et déposés à la séance ordinaire du conseil, le 7 mai 2018.

Ce rapport indique que les états financiers, dans leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle.

ÉTATS FINANCIERS 2017 AUDITÉS:

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

<u>RECETTES</u>		<u>DÉPENSES</u>	
Taxes	1 052 175	Administration générale	366 168
Paiement tenant lieu de taxes	9 953	Sécurité publique	186 990
Transferts	250 930	Transport	530 060
Services rendus	27 912	Hygiène du milieu	308 317
Autres revenus	117 907	Santé-Bien-être OMH	5 198
		Aménagement, urba	80 558
		Loisirs culture	61 470
		Frais de financement	11 480
TOTAL RECETTES	2 291 499	TOTAL DÉPENSES	1 550 241
Excédent (déficit) de l'exercice	755 192		
Moins : revenus d'investissement (806 606)			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales:	(51 414)		
Éléments de conciliation à des fins fiscales			
Amortissement des immobilisations 268 561			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	(30 933) (capital dette)		
Affectations			
Activités d'investissement	(122 096) (Investissements)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	25 000		
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	111 135		
Surplus accumulé au 31/12/2017	210 887		

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :

Pour l'exercice financier 2018, la rémunération mensuelle de base pour le maire est fixée à 771,32 \$. L'allocation mensuelle de dépenses est fixée à 385,66\$.

Pour l'exercice financier 2018, la rémunération mensuelle de base pour les conseillers est fixée à 257,11 \$. L'allocation mensuelle de dépenses est fixée à 128,56 \$.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT :

La municipalité a adopté le règlement 2017-306 décrétant un emprunt de 274585,55\$.

L'année 2018 marque la première année pour le remboursement de cette dette portant sur le financement de la réalisation de différents travaux de voirie sur la Route Bureau à Saint-Adelphe et ce, dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local VOLET AIRRL (Accélération des investissements sur le réseau routier local) du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports).

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ EN 2018.

CONTRACTANT	MONTANT	OBJET DU CONTRAT
<i>Services Cité propre</i>	<i>40 184 \$</i>	<i>enlèvement transport ordures</i>
<i>Marcel Guimond & Fils</i>	<i>130 655 \$</i>	<i>déneigement hiver 2017-18</i>
<i>Marcel Guimond & Fils</i>	<i>29 134 \$</i>	<i>travaux voirie, location machinerie, chlorure calcium</i>

DIFFÉRENTS SERVICES AXÉS SUR LE TERRITOIRE 2018 :

Sûreté du Québec : 87 340 \$
M.R.C.(quote-part) : 58 491 \$
M.R.C (Mandataire R.G.M.R.M) 25 333 \$ collecte, transport de la récupération
M.R.C (Mandataire R.G.M.R.M) 43 000 \$ enfouissement mat. résiduelles
Régie des incendies Mékinac,(quote part) : 74 800 \$

CONCLUSION

En terminant, je tiens à remercier les élus et les employés municipaux qui offrent une qualité de services, tout en maintenant une saine gestion financière.

De plus, je remercie les nombreux citoyens, les bénévoles, les représentants des organismes et des institutions, ceux et celles qui assurent le bon fonctionnement du Site Web, du panneau numérique, de la bibliothèque, du Centre de Loisirs, du Comité consultatif en urbanisme, de la Régie des incendie Centre Mékinac et des Premiers Répondants; tous et toutes contribuent tout au long de l'année, au succès et au développement de la Municipalité de Saint-Adelphe.

Paul Labranche, maire